INSCRIPTION ECOLE DE NATATION ADULTE
2020 – 2021

Cadre réservé à l'administration

Niveau :
Jour :
Heure :

Photo

IDENTITÉ ADHÉRENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance

Adresse :

CP : Ville : □
Résident CCD □ Extérieur

Tél / Portable :

Email :

En cas d'urgence

La personne à prévenir est :

Tél : Portable :

ÉCOLE NATATION ADULTE

Évaluation du niveau : **Date : …….. MNS : …….**

Cochez le niveau et le créneau choisis pour l'année 2020 – 2021 :

□ Débutant 1 (Samedi 10h15)
□ Débutant 2 (Samedi 10h15)
□ Apprentissage 1 (Jeudi 18h15)
□ Apprentissage 2 (Vendredi 18h15)
□ Perfectionnement 1 (Lundi 19h45)
□ Perfectionnement 2 (Jeudi 19h45)
□ Perfectionnement 2 (Vendredi 19h45)

Cadre réservé à l'administration

Cotisation : □ 305 € (1 pers. Résident) □ 325 € (1 pers. Extérieur)

□ 260 € (2e pers. résident) □ 280 € (2e pers. extérieur)

Mode de paiement reçu le …….. Hôtesse : …….

□ Chèque NOM du chèque (si différent de l'adhérent) : …….

□ Chèques vacances ANCV *Montant* : ……

□ Coupons Sport ANCV *Montant* : ……..

□ Avoir adhérent Ecole de Natation 2019 – 2020 *Montant :* …….

□ Paiement en 3 fois : Montants : …….. + …….. + ……..

Carte d'accès créée le ……. Hôtesse : …….

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2020 – 2021

Article 1
L'adhérent recevra une carte nominative après les trois cours d'essai. Il est **impératif que l'adhérent soit muni de sa carte à chaque séance.** La carte est strictement personnelle et ne peut être cédée, ni échangée, ni revendue.
Cette carte vous permet d'entrer 15 minutes avant le début du cours. Seuls les inscrits aux activités aquatiques sont autorisés à y participer en présence d'un éducateur.

Article 2
I. Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé sa cotisation dont le tarif est fixé par le Centre Aquatique Nauti Dombes, en chèque bancaire, chèque Vacance ANCV, Coupons Sport ANCV. Les paiements fractionnés en 3 fois par chèques bancaires sont acceptés. En cas de demande de financement auprès d'un Comité d'Entreprise, un chèque de caution doit être remis, celui-ci sera restitué après le règlement du Comité d'Entreprise. Cette demande de financement est à votre charge auprès de votre CE, qui versera la somme définie à Nauti Dombes. L'inscription n'est effective que suite au paiement des sommes dues. Les présentes conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès paiement, et quel que soit le mode de paiement. Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant du Centre Aquatique Nauti Dombes impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.
II. Lors de l'inscription, il est exigé un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques ainsi qu'une photo d'identité.
III. Le créneau choisi ne peut être modifié en cours d'année. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés et durant les vacances scolaires.
IV. En cas de force majeure, la direction se réserve le droit de modifier ou de reporter certaines séances.
V. Aucun remboursement ne sera accepté sauf cas particulier :

- Accident grave avec justificatif médical.
- Maladie de longue durée (entraînant une inaptitude aux cours de + de 3 mois) avec justificatif médical.
- Mutation professionnelle hors département et à plus de 60km avec justificatif professionnel.

Pour les cas énoncés au point VI, le remboursement sera proportionnel au nombre de séances restantes, à réception du courrier de demande.

Article 3
L'adhérent des activités aquatiques doit se conformer aux instructions du professeur (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours : tout manquement à ces instructions entraînera la totale responsabilité du client en cas d'accident.

Article 4
Le Centre Aquatique Nauti Dombes s'engage à fournir le matériel nécessaire au cours.

Article 5
L'adhérent des activités aquatiques s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine dont un exemplaire est affiché.
I. Le non-respect de ce règlement est sanctionné par divers avertissements donnés par l'éducateur sportif.
II. En cas de récidives, la sanction sera étudiée par la direction. Elle pourra aller jusqu'à l'expulsion des cours.
III. Dans les cas graves (vols, injures, manque de respect envers le personnel ou les autres membres), l'adhérent sera immédiatement expulsé et sans remboursement de sa cotisation.

Article 6
Pour le bon fonctionnement, le Centre Aquatique Nauti Dombes se réserve le droit d'apporter tout additif ou toute modification à ce règlement, les tarifs ou les horaires. Les adhérents en seront tenus informés par affichage.

Article 7
Ce règlement complète le règlement intérieur du Centre Aquatique Nauti Dombes.

« J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription du Centre Aquatique Nauti Dombes et j'en accepte les termes. »

Nom, Prénom : …… Signature :

Fait à : ……..... Le : …….....

Nauti Dombes – Piscine Gisèle Baconnier
192 avenue des Nations 01330 Villars-les-Dombes
nautidombes@vert-marine.com – Tél : 04 28 66 01 30